

COMMUNE DE LIERNEUX

Procuration – Distribution des chèques citoyens

Cette procuration permet aux personnes ne pouvant se rendre à la permanence de distribution des chèques citoyens de donner la possibilité à une personne de confiance de le faire en leur nom. Pour cela, il est impératif que la personne détenant la procuration se rende à la permanence correspondant à celle de la personne qu'il représente.

Procuration – Distribution des chèques-citoyens



Par la présente, je soussigné(e)(prénom et nom), domicilié(e) à
.....(rue et
numéro), à (code postal et localité),
autorise Madame/Monsieur(prénom et nom), domicilié à
..... (rue et numéro), à
.....(code postal et localité), à retirer en mon
nom le(s) chèques-citoyens offerts par la commune de Lierneux.

Numéro de registre national de la personne ne pouvant se rendre sur place :

Date :

Signature de la personne ne pouvant se rendre sur place :

Signature de la personne déléguée pour le retrait une fois le(s) chèque(s) citoyen(s) remis en mains propres :